

Arrêté n° 25,641 du

03 FEV. 2025



Objet :

Route départementale n° 44 - Commune de Mayet
Réglementation de la circulation pendant la fermeture du passage à niveau

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE,

Vu la loi n° 82 - 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le code de la route, et notamment ses articles L 411-3 et R 411-8 et 25,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,

Vu l'arrêté n° 24-5011 du 20 août 2024 portant délégation de signature de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Sarthe à Monsieur Yann LEGAY, Chef du service Gestion des routes,

Considérant que pour assurer, hors agglomération de Mayet, la sécurité des usagers de la voie publique et du personnel du chantier pendant la fermeture du passage à niveau, il y a lieu de réglementer la circulation sur la route départementale n° 44,

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des Services du Département,

ARRETE :

Article 1 -

Les dispositions de l'arrêté n° 25/170 du 8 janvier 2025 sont prorogées jusqu'au 3 février 2025, 18 heures.

Article 2 -

Chacun en ce qui le concerne, le Directeur général des Services du Département, le Commandant du Groupement de gendarmerie, et la Direction de l'entreprise SNCF Réseau, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Sarthe www.sarthe.fr.

Les Maires de Mayet, Sarcé et Aubigné-Racan, le Directeur du service départemental d'Incendie et de secours, le Directeur général adjoint des Solidarités et le Responsable du service Transports de la région des Pays de La Loire en Sarthe, recevront un duplicata pour information.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

pour le Président et par délégation,
Le Chef du service Gestion des routes,

Yann LEGAY

Ante certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le
et de sa publication ou notification le : **03 FEV. 2025**